

ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

du vendredi 20 mars 2009 à 19h30 – Queue d'Arve

ORDRE DU JOUR

1. Bienvenue
2. Approbation du PV de la précédente Assemblée Générale
3. Rapport du Président
4. Rapports techniques :
 - Natation
 - Water polo
 - Plongeon
 - Masters
 - Section des Pâquis
5. Rapport du trésorier
6. Rapport des vérificateurs des comptes
7. Décharge au comité pour sa gestion
8. Proposition du comité
9. Propositions individuelles

L'assemblée ne peut délibérer que sur des points figurant à l'ordre du jour - les propositions individuelles devant parvenir par écrit au comité jusqu'au 27 février 2009

Conformément aux statuts, les comptes seront à disposition des membres les 23 février et 2 mars 2009

Le comité

Droit de vote de l'Assemblée Générale

Extrait des statuts Article 10 et 11

Les décisions se prennent à mainlevée, sauf si la majorité des membres présents demande un vote ou une élection à bulletin secret.

Seuls les points portés à l'Ordre du jour peuvent être soumis à votation.

Un membre peut se faire représenter par procuration par un autre membre, qui ne peut pas représenter plus de deux autres membres.

Le représentant légal de chaque famille jouit d'une voix pour l'ensemble de ses enfants mineurs détenteurs d'une carte valide de l'année en cours pour fréquenter les piscines municipales des Vernets et de Varembe.

Les élections se font au premier tour à la majorité absolue, au second tour à la majorité relative.